

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

N° 237. — *DISCOURS* prononcé le 20 novembre 1870 par M. le Commandant Commissaire de la République pour l'avènement de la République.

Habitants français de Tahiti,
Officiers, sous-officiers, soldats et marins,

Le gouvernement impérial a conduit la France à de grands revers ; son empire est tombé.

Au milieu même des dangers de la patrie est né un nouveau gouvernement qui s'est immédiatement constitué. Il a pris le titre de Gouvernement de la Défense nationale, et a proclamé la République. Il a dit à la France et à l'armée : Je ramasse à terre un pouvoir tombé ; je viens sauver la patrie de l'invasion, et chasser l'ennemi du territoire.

La France entière a répondu à son noble appel, et aujourd'hui tous les Français, unis de bras et de cœur, marchent sous son drapeau pour la défense de notre cher pays.

En union intime avec nos frères de France qui combattent aujourd'hui pour une si grande cause, je viens au milieu de vous, et, au nom du Gouvernement de la Défense nationale, je proclame la République.

Déjà elle nous a valu des succès ; elle sauvera la France.

Le Ministre de la marine me dit dans sa dépêche que le Gouvernement compte que l'ordre ne sera pas troublé à Tahiti. Il a raison de compter sur nous. Ne sommes-nous pas tous de bons Français, citoyens, fonctionnaires, soldats ou marins, et nos cœurs ne sont-ils pas tout entiers à notre patrie ?

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

N° 238. — *ARRÊTÉ* du 25 novembre 1870 autorisant une émission de traites de la somme de 53,461 fr. 53 c. en remboursement des avances faites au service Marine pendant le mois d'octobre 1870.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu les bordereaux des mandats payés pendant le mois d'octobre 1870, desquels il résulte que la caisse coloniale a avancé au service